



Clubs de Meurthe-et-Moselle

Tomblaine, le 18 novembre 2022

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer aux Assemblées Générales Ordinaires des Comités Départementaux d'Équitation et de Tourisme Équestre de Meurthe-et-Moselle qui auront lieu le :

Lundi 28 novembre 2022 à 18h30

A la Maison Régionale des Sports
13 rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE
« Salle Europe » - sous-sol - Digicode : transmis par mail

Émargement sur place.

L'ordre du jour des Assemblées Générales Ordinaires sera le suivant pour le CDE ainsi que pour le CDTE :

- 1 - Rapport d'activités (exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022)
- 2 - Rapport financier (exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022)
- 3 - Budget prévisionnel (2022/2023)
- 4 - Questions diverses

Les rapports d'activités, financier, le budget prévisionnel, ainsi que les statuts du CDE et CDTE, le règlement intérieur, seront visibles sur le site du CDE 54 à partir du lundi 21 novembre : <https://www.cregrandest.fr/comites-dep/cde-54-meurthe-et-moselle.html>.

Quorum : l'Assemblée Générale peut valablement délibérer si le quart au moins de ses membres ou le quart de ses voix a voté.

Deuxième convocation : si le quorum n'est pas obtenu pour ces Assemblées Générales Ordinaires, une nouvelle Assemblée Générale sera convoquée le mardi 29 novembre à 18h30. Le présent courrier tient lieu de convocation.

Un apéritif dinatoire sera offert à l'issue de l'Assemblée Générale.

Dans l'attente de vous rencontrer, recevez nos cordiales salutations.

René Mutzig,
Président du CDE 54.

Loïc Godec,
Président du CDTE 54.